



Réunion du 21 décembre 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

Désormais, vous le savez, avant la réunion des élus communaux, les membres de liste citoyenne *Change? Changeons!* ont pris l'habitude de se réunir, dans le parc communal, +/- 1 heure avant le Conseil du jour, la règle a cette fois encore été respectée, même si nous n'étions qu'un nombre très restreint de membres du mouvement. L'ordre du jour était assez sommaire, et pouvait se limiter à la seule question de savoir si une réponse à la requête de filmer la séance du Conseil que j'ai adressé récemment au ministre De Bue ([reproduite ici](#)) avait déjà obtenu un suivi ? La réponse est toujours aussi limpide à ce jour, pas encore. Madame le Ministre n'est évidemment pas pendue à un clou pour notre représentation citoyenne, la patience est de mise, mais du neuf, il y a malgré tout à propos du sujet, nous verrons cela plus loin.

Quelques mises aux points techniques ont également été apportées verbalement par le coordinateur de la liste, Monsieur Bernard Adam, elles s'adressent tout particulièrement aux candidats. De cela, aussi, nous reparlerons, mais en cours d'année 2018, si vous le permettez.

C'est donc comme à l'habitude que j'ai gagné la salle du Conseil vers 19 h 50, quelques minutes plus tard les membres du Conseil sont arrivés dans la salle, chacun gagnant sa place assez difficilement, la table ayant été rallongée pour faire place aux membres du Conseil de l'Action sociale, qui aujourd'hui participent aux réjouissances délibératoires.

En arrivant, Monsieur l'Echevin Mottet m'a remercié pour mon précédent compte-rendu, me citant la célèbre tirade de Manon Roland, décapitée en 1793, et qui s'écria sur l'échafaud : *Ô Liberté que de crime n'a-t-on commis en ton nom !* Le Conseiller remplaçant, à dessein fort probablement, le mot "*liberté*" par celui de "*démocratie*". Autre temps, autre vérité ? Sur quoi, je lui ai répondu qu'il s'agissait évidemment de sa lecture, et pas forcément de mon opinion, qui est moins assassine. Décidément... Le jeu sémantique, avec Monsieur Mottet, reste toujours fort intéressant.

Concernant l'ordre du jour de la réunion de ce soir, je vous avoue sincèrement que j'aurais préféré regarder un épisode de "*Scandal*" ou "*House of Card*", en effet, c'était peu passionnant sauf pour un comptable, il a été beaucoup question de chiffres et de sous, suivre ce genre de débat sans avoir une idée des dossiers, c'est comme demander à un hamster de faire une descente en rappel. Dans l'exercice,

le travail s'effectue sans filet, et l'erreur est toujours possible, elle reste involontaire, évidemment, mais il est de ces inattentions qui peuvent être préjudiciables, mais à qui ou à quoi tient la faute...

Si le Conseil Communal de Durbuy se réunit ce soir, ce 21 décembre a aussi la saveur de l'hiver naissant, cela ne sera pas sans incidence sur le budget chauffage des plus précarisés de nos concitoyens, phénomène annuel bien connu et encore mal compris, mal maîtrisé par les décideurs politiques ! Les "pauvres" une catégorie du moins, ont droit à une aide chauffage, qui s'obtiendra selon des conditions strictes, mêmes drastiques. Elle doit être sollicitée auprès du CPAS de sa commune, mais attention, les précarisés ne sont pas tous logés à la même enseigne, au-delà des conditions administratives et de revenus, le moyen de chauffage doit être au gasoil de chauffage, au pétrole lampant (type C) ou au gaz propane en vrac (citerne), pour les autres moyens de chauffages, gaz bonbonne, charbon, etc. , il n'y a pas d'aide, à l'exception du tarif social pour l'électricité (NDR : *pour celles et ceux pouvant y prétendre*) qui fera un rien moins cher le coût de l'énergie. [Info plus complète ici.](#)

Relativement aux affaires de sous, je ne m'étendrais pas dans le compte-rendu, c'est trop complexe que pour livrer une analyse de fond sans les références ad hoc. La note de Marc Blasband, président de SOS Durbuy, et qu'il m'a communiquée voici quelques jours est publiée sous ce compte-rendu, elle est édifiante sur cette thématique monétaire.

Nos édiles prennent place, le vidéoprojecteur pour les divers PowerPoint de la soirée est installé, mais pas de caméra, il fallait s'y attendre. Le Bourgmestre salue l'assemblée élargie, il souhaite savoir si des remarques sur le précédent PV sont à formuler, comme très souvent, le silence lui fait réponse. Et l'instant d'après, le même surprend tout le monde ou presque en donnant lecture du délibéré du huis clos du précédent Conseil, et relatif à la capture d'image et à la prise de son lors des séances du Conseil Communal. Le bourgmestre signale que les élus, lors du huis clos, ont approuvé l'interdiction, **à la majorité**, mais considère que la pratique serait de nature à élargir le débat démocratique. La porte reste donc ouverte... (NDR : *je relève : la majorité, mais aucun détail sur qui est pour et qui est contre*).

N'ayant pour ainsi dire rien compris, j'ai sollicité et obtenu du Directeur général Monsieur Henry Mailleux, une copie de l'extrait, elle m'a rapidement été communiquée, je l'en remercie.

Étant en charge de ce dossier pour Changer ? Changeons !, j'entends répondre point par point aux considérations du Conseil, les deux pièces (*l'extrait du registre et la contre argumentation*) seront publiées ultérieurement sur nos espaces Internet dans un souci de transparence démocratique. Il est évident que la communication en sera tout d'abord faite à Madame le Ministre du Gouvernement wallon Valérie De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives, qui a à connaître de la requête que j'ai communiquée à son Cabinet le 19 décembre écoulé.

Dès après sa lecture, Monsieur Bontemps revient aux affaires courantes, il excuse Madame Bénédicte Hentjens, Liste du Bourgmestre, et Madame Corinne Laffut Conseillère PS (USC). On remarquera aussi l'absence de Monsieur André Tassigny du groupe MR-Horizon Bleu Ciel.

Deux points sont retirés de l'ODJ: le 10 & le 18.

Point 1. *Réunion conjointe du Conseil Communal et du Conseil de l'Action sociale - Synergies. Rapport annuel.*

Pas de questions et approuvé

Point 2. *Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 08/11/2017. Communication.*

Une fois faite, Monsieur Chariot le demande, mais il n'y a pas de question. Le PV est approuvé.

Point 3. *CPAS. Budget 2018.*

Le Président du CPAS, Monsieur Bernard Chariot présente magistralement le budget, qui il faut le reconnaître est clairement détaillé sur le PPS projeté à l'assemblée.

Des chiffres à la pelle, impossible évidemment de rapporter ici l'ensemble des comptes, les personnes désireuses d'en connaître davantage attendront le prochain bulletin communal, ou peuvent interpeller la commune sur le sujet.

Comme à l'habitude, l'auditoire est très attentif à l'intervention du président du CPAS.

Il termine par la demande de questions

Laurence Le Bussy, cheffe de file PS, intervient en premier, elle fait observer à Monsieur Bernard Chariot, que dans son exposé il cite, le "PILS" mais qu'en fait, il s'agit du "P.I.S.". (NDR : *nous sommes au Conseil et pas chez Stella Artois*). Elle souhaite en savoir davantage sur les Oblats, Mr Galant, Directeur général du CPAS contribue, il indique ...Pour une somme de 8000 € en mois... (NDR : *ce n'est pas clair, je n'ai rien entendu, et encore moins compris !*) Il ajoute qu'il faut réétudier le projet, je pense qu'il parle de la future crèche.

Madame Le Bussy aimerait savoir si une décision a déjà été prise pour le bâtiment abritant actuellement le CPAS à Bomal, une fois que les services auront déserté les lieux pour les Oblats ? Monsieur Chariot répond spontanément que rien n'est encore étudié sur le sujet.

Madame Le Bussy reprend le bâton de paroles et intervient pour des questions relatives au Centre des Services Communs, Monsieur Chariot, indique qu'il en reviendra à huis clos, sa réponse devant impliquer inévitablement des noms de personnes.

Le vote passe à l'unanimité

Point 4. Régie ADL. Budget 2018.

Présentation très concise par Véronique Balthazar, Échevine, cDH.

Trop concise malgré tout pour Madame Le Bussy, qui signale que cela lui semble un peu léger, elle cite un ensemble d'éléments pour connaître l'état plus précis de la situation de l'ADL.

La réponse pour justifier l'existence concrète de l'ADL est fournie, et il en a par ailleurs, déjà été question plus tôt dans l'année. Difficile de prendre en note les explications, mais cela semble satisfaire le Conseil. Madame Chantal Rasse, Horizon Bleu Ciel, demande ce qu'est la table secrète avec 120 couverts et un menu composé avec 5 produits locaux ? La somme de 70.000 € l'étonne, le Bourgmestre répond que les convives payent largement leurs participations, etc. La discussion tourne autour des actions possibles avec le terroir, une histoire de chiffres s'insinue, le président du Conseil signale que pas mal d'événements sont organisés par l'Agence de Développement Local. Madame Rasse trouve que la commune dépense beaucoup, pour, selon elle, pas beaucoup de résultats ? Les commerçants sont contents, donc l'ADL en déduit que les initiatives sont profitables, ils se réunissent deux fois l'an. L'ADL est active sur Facebook, etc. Madame Têcheur, pour le groupe Écolo, avait des questions, mais indique qu'elle a entendu les explications dans les précédentes interventions. Laurence Le Bussy reproche le manque de pub et d'infos de la part de l'ADL sur les activités organisées. Le mayor analyse l'ensemble des interventions avec circonspection, si on ne fait rien, on rouspète, si on fait qu'elle que chose, on rouspète également.

Aux votes, l'unanimité est malgré tout enlevée.

Point 5. Régie Foncière. Budget 2018.

Le bourgmestre présente brièvement le budget, mais vraiment brièvement, et obtient cette fois encore l'unanimité pour l'approbation.

Point 6. Zone de secours. Répartition des dotations communales 2018. Information.

Le mayor indique la somme de 644.242, impossible d'en comprendre davantage.

Point 7. Budget communal 2018.

Monsieur le Bourgmestre change de place pour s'installer auprès des membres de son groupe pour dégager la vue de l'écran du vidéoprojecteur.

Cela fait sourire certains, le mayeur, l'humour léger, indique "je descends pour mieux remonter" derrière de la table.

Cette fois, voilà le chef d'orchestre des chiffres à la parole, l'Echevin Dumoulin, liste du Bourgmestre, il présente également un fichier PowerPoint Ici encore, je ne vous ennuierais pas avec des chiffres somnifères, l'échevin connaît son dossier, il débute doucement, pour ensuite débiter les montants, décortiquer certains postes, mais aussi préciser que la régie foncière n'ayant pas de personnalité juridique, la commune paye, mais la régie procède aux remboursements des sommes avancées.

Il précise que la crèche n'étant pas ouverte les chiffres n'apparaissent pas, etc...

Les dépenses sont en hausse de 43.544 €

Les démolitions sont transférées vers la régie foncière, cela à un coût de 177,57 € par habitant

Les Emprunts représentent eux, 140 € par habitant. Etc.

Il demande s'il y a des questions ? N'obtenant aucun écho, il remercie Paul Neufcoeur qui quitte la commune après de longues années de loyaux services.

C'est le moment choisi par la cheffe de file PS pour s'exprimer, elle remercie Francis Dumoulin pour sa présentation, mais ajoute que c'était dans la presse, donc on a rien appris. Elle signale qu'elle a des remarques, mais elle sait inutile d'ouvrir le débat, car il n'en sera pas tenu compte, elle considère qu'il s'agit dans les grandes lignes d'un copié/collé de l'an dernier, en notant toutefois une augmentation des dépenses touristiques et scolaires ! Elle remarque le retour de 200.000 € de la Régie Foncière (2016) la recette fictive autorisée de 3% (NDR : *j'en déduis : pour sauver les meubles.*). Elle clame aussi que l'extraordinaire de 2018 (*dépenses prévues +5%*) porte bien son nom, mais elle souligne que 2018 est une année électorale ! Elle parle de la charge de la dette en relation avec le programme prévu, de 230.0000 € de remboursements supplémentaires qui seront affectés au prochain budget sur l'ordinaire ! Elle remarque qu'il est passé sous silence les frais de fonctionnement de la crèche des Oblats est des salaires 205.000 € en brut (NDR : *Francis Dumoulin à signaler qu'il ne parlait pas de la crèche dans le budget, car cette dernière est encore loin d'être en activité.*)

Madame Le Bussy estime qu'il faut déjà tenir compte d'un demi-million de frais supplémentaires à inscrire à l'ordinaire, et la dotation du CPAS qui devra sans doute être augmentée. Elle demande comment cette majorité compte faire sans recettes supplémentaires ? Elle questionne sur l'hypothèse d'une augmentation des taxes ou de faire appel à un mécène ?

À ce moment, Monsieur Mottet, qui n'en rate pas une, indique qu'il y en a un qui a repris Anderlecht (NDR : *faisant l'allusion non cachée du rachat du Sporting, par un certain Coucke, le nouvel "homme fort" de Durbuy.*)

Décidément, en verve pour cette fin d'année, Madame Le Bussy estime que la Ville a rarement connu un budget aussi serré et prophétise d'un avenir inquiétant.

Elle constate beaucoup de projets pour du ciment et du bitume, mais bien peu pour l'humain, pour le bien-être des citoyens.

Elle conclura en indiquant que dire ne lui sert à rien, elle gardera ses idées pour son groupe, pour l'instant. Chacun devra défendre ses projets, et le public jugera.

Il n'est pas possible de ne pas encore faire état de sa remarque à l'Echevine de la jeunesse qui concerne le nouveau Conseil Communal des jeunes. Ils envisagent un espace Skate ? Madame Le Bussy indique qu'il en existe déjà un, mais que l'actuelle majorité la fait démonter, le matériel de cet espace skate avait été acquis lorsque Madame Le Bussy était Echevine de la jeunesse, que dans cette même période, un espace d'apprentissage à la conduite avait été créé sur le site de Rome, mais qu'il a disparu avec la vente du terrain.

Je vous rapporterai encore qu'elle n'a pas préparé de questions, pour éviter à l'Échevin des finances de lui déclarer théâtralement qu'heurté par son commentaire du budget, il refusera de lui répondre.

Elle en terminera en félicitant très chaleureusement Paul Neufcoeur, pour son travail, sa disponibilité, son empathie, et regrettera que la majorité en place n'ait pas encore engagé un remplaçant qui aurait pu être formé en prévision de ce départ annoncé. Elle profite encore de la parole, pour, au nom de l'USC de Durbuy et du groupe Ensemble présenté à tous et toutes dans la salle, ainsi qu'aux habitants de Durbuy d'heureuses fêtes de fin d'année, bonheur et succès divers.

Une fois à la parole, Laurence Le Bussy sait y faire. Mais à chacun son tour, voici donc Madame Rasse Cheffe de groupe Horizon Bleu Ciel qui entonne des couplets forts proches du PS, le copié/collé du budget 2017, l'augmentation des frais à l'enseignement et au tourisme, la fameuse recette fictive déjà utilisée par le passé pour je cite : conforter l'équilibre budgétaire. Elle ajoute qu'en cas de problèmes, les modifications budgétaires ne sont pas faites pour les chiens ! Dans le volet des animaux domestiques, elle ajoute que si les chiens ne sont pas des chats, son groupe déplore l'absence de budget pour la stérilisation des félins errants. Elle relève que les idées avancées au budget extraordinaire avoisinent les cinq millions d'euros, mais concède que la "balise" de 177 € par habitant est respectée dans le calcul sur les deux exercices.

Pas besoin de faire appel à la fanfare, les budgets sont à l'équilibre, mais la charge d'emprunt, la nouvelle crèche, le personnel qui y sera employé...

Tout comme son homologue Laurence Le Bussy, Madame Rasse présente les vœux de fin d'année de son groupe. Sans parler de Micheline Têcheur, cheffe de file écolo, et de sa brève intervention, ce compte-rendu ne serait pas équitable, et il faut l'être tout particulièrement lorsque Madame Têcheur tire la sonnette d'alarme en regardant Monsieur Dumoulin, elle anticipe sur les frais que causeront les projets présentés ; s'ils sont tous mis en œuvres les caisses de la commune pourraient être mises en péril, elle professe donc d'une réduction des dépenses. (NDR : *on comprend à l'entendre que son discours est une mise en garde pour l'équilibre budgétaire, cela semble évident*). Monsieur Chiffre ne me semble pas avoir apprécié le constat sans concession de Madame Têcheur, il lui répond que nous sommes en période préélectorale, que chacun peut penser ce qu'il veut, et interpréter à sa manière, il martèle que les comptes sont maîtrisés (NDR : *sous-entend-t-il que l'opposition ferait de la récupération politique en noircissant une feuille de route qui selon lui tient la route ?*) Madame Têcheur soulignera encore que Monsieur Neufcoeur a fait pour la ville un travail remarquable, et présentera, elle aussi, ses souhaits pour 2018.

Monsieur Bontemps, Président de séance, Bourgmestre de la Ville, Conseiller provincial, vétérinaire de son état, chef de file de sa propre liste, choisit ce moment pour déclamer au Conseil et à l'assistance que la somme de 1.600.000 € est prévue au budget pour aider les plus défavorisés. Il ajoute que de plus en plus de "pauvres" viennent habiter à Durbuy, pensant qu'ils seraient mieux que d'où ils viennent. Ce qui positionne la commune, Barvaux en particulier, dans le top 5 des villes où il y a le plus d'assistés/chômeurs (*si j'ai bien compris*) (NDR : *entendez, le nombre d'assister en proportion du nombre d'habitants*).

Monsieur Bontemps répond aussi à une interrogation de Micheline Têcheur à propos des Maisons de Villages, en signalant à Madame Têcheur qui s'en inquiète, qu'elles sont gérées par elles-mêmes.

Monsieur Mottet ajoute avant le vote à intervenir que le CPAS et l'égalité des chances c'est une belle solidarité.

Il est temps de voter : oui pour la majorité, et non pour les trois groupes de l'opposition.

Point 8. *Asbl Cercle historique Terre de Durbuy. Rapport d'activités 2016.*

Monsieur Paquet fait le rapport, il pense que le chiffre des visiteurs du petit musée pour 2017 sera de l'ordre de 5.000 personnes.

Monsieur Carrier groupe PS s'étonne et se félicite du succès croissant. Il fait notamment référence aux années précédentes (avec l'ancienne employée). L'échevin indique également que le nouvel employé est très actif avec le site Internet, et travaille pas mal en démarchant les autocaristes.

Point 9. *Règlement-taxe documents administratifs. Modification.*

Ok

Point 10. *Piste athlétisme. Retoping. Cahier spécial des charges adapté.*

Retirer

Point 11. *RCCR. Petithan, rue des Pinèdes. Déplacement limite agglomération.*

Ok

Point 12. *Vente par la Ville. Kalechinsky-Kellner. Projet d'acte.*

Ok

Point 13. *Vente à Barvaux: A. Pirlot. Projet d'acte.*

Ok

Point 14. *REGIE FONCIERE. Macralles. Projet d'acte: Honninckx-Ombelets.*

20000 € projet accepté

Point 15. *REGIE FONCIERE. Macralles. Projet d'acte: Roland.*

20000 € projet accepté

Madame Le Bussy demande au Bourgmestre le nombre de parcelles que possède la commune dans le parc des Macralles, il lui répond une trentaine, et d'autres vont encore s'ajouter.

Elle demande : que va-t-on en faire ? Pas de réponse ?

Elle demande ensuite le nombre de parcelles restant encore à des propriétaires privés, le mayor indique qu'il y a 74 parcelles dans le parc (NDR : erreur, le bon chiffre est de 78), mais qu'il ne connaît pas précisément le nombre d'habitants encore domiciliés dans le domaine, que quelqu'un du public connaît la réponse, mais qu'il ne peut pas parler (NDR : *en l'occurrence, moi & une autre personne*) mais peut-être par signe ou poser la question après le Conseil...

Le mayor affirme que les vendeurs ont approché la commune de leur initiative, mais comme la commune empêche toute vente à une autre personne, ces vendeurs potentiels n'ont pas de choix.

(NDR : *Pas de question sur ce que coûtent à la ville annuellement toutes ces fameuses parcelles enclavées en plein milieu du projet Coucke !*)

Point 16. *REGIE FONCIERE. Vente à Verlaine. Lotissement des Aisances. Lot 7A.*

L'échevin des travaux indique que tout avance bien, le budget est de l'ordre de 457.000 €

Le chantier devrait très certainement débuter en avril 2018, la population Verlainoise sera prévenue en temps utile, une soirée d'information sera organisée, l'engagement est pris.

Point 17. *Transformation Couvent Pères Oblats. Gros-œuvre. Cahier spécial des charges.*

L'urgence ici est de terminer la crèche, le chantier est à l'arrêt depuis un an suite à la faillite du précédent maître d'œuvre.

Le nouveau cahier des charges est approuvé pour 640.000 €, fin des travaux prévue en 2019.

Point 18. *Panneaux photovoltaïques École de Bomal. Cahier spécial des charges.*

Retiré

Point 19. *Question de voirie à Izier. Paquay-Mathieu.*

Laurence Jamagne explique et satisfait ainsi le Conseil en entier, pas de question complémentaire.

Point 20. *Urbanisme. Maintien des périmètres soumis au RGBSR.*

L'échevine Jamagne expose la situation, l'opposition ne s'oppose pas.

C'en est donc fini pour aujourd'hui.

Je sais que pas mal d'élus me lisent, il arrive qu'un manque de justesse se glisse dans mes écrits, ils peuvent s'en étonner, mais je les sais aussi très compréhensifs à mon égard, et à ce titre, je les en remercie, avec la vidéo, ce sera mieux...

N'oubliez pas de suivre l'évolution de la politique locale et de ses développements sur nos espaces Internet.

Avant de clore ce dernier chapitre des comptes-rendus des décisions du Conseil Communal de Durbuy pour 2017, je souhaite vous présenter, mes plus chaleureux souhaits de santé, de bonheur et de joie pour l'an neuf, espérons, ensemble que 2018 soit vraiment l'année ou le changement pourra réellement s'installer dans notre ville, ou le citoyen retrouvera formellement la parole et sa place dans le débat démocratique, ou enfin, les six ans à venir seront essentiellement axés sur la vie communautaire harmonieuse dans le plus grand respect des libertés des personnes, citoyennes et citoyens de la commune, en l'occurrence, vous les électrices et électeurs qui décideront en octobre prochain que les choses doivent changer, et pour cela Changeons! Sera votre meilleur choix.

Les candidats de la liste se joignent à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches, un magnifique réveillon, et une radieuse année 2018.

Aux mandataires communaux, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de la Ville, je souhaite également un formidable réveillon et une très heureuse année 2018.

J'ai eu beaucoup de plaisir à entrer dans le rôle de rapporteur tout au long de cette année 2017, et ce sera, je l'espère sincèrement, à vous revoir l'année prochaine en super forme.

Pour Changer ? Changeons ! ainsi que pour moi-même, l'année qui s'annonce sera celle d'un défi majeur, il sera fièrement relevé avec courage, détermination et volonté, dans le souci du bien vivre à Durbuy.

Vive la démocratie participative,

Vive l'environnement,

Vive la ruralité.

Rédacteur :

Alain ROPPE.

Ce compte-rendu non officiel n'est nullement exhaustif des débats.

N'oubliez pas qu'il vous est toujours possible de vous adresser à l'Administration communale pour obtenir des informations complémentaires ou des extraits du PV officiel.

.

.

L'analyse de Marc Blasband.

L'événement de soir s'appelle CC, non pour Conseil Communal, mais pour Comptes Comptables. Le seul point de discussion, où presque c'est le fric.

On a commencé avec le CPAS. Les chiffres volaient avec une précision au centime. Or le CC est un organe de gestion. Cette précision n'est pas nécessaire, elle est même dangereuse, du moins pour moi, car elle m'empêche de comprendre la situation globale.

Le CPAS de notre commune a donc un budget de 4 millions et demi (si j'ai bien compris à partir du flot de chiffres qui ont défilé). La moitié du budget est distribué aux ayants droit, l'autre moitié sert au fonctionnement et au personnel. J'ai déjà souligné cette situation ubuesque (et non limitée à notre commune). Le fonctionnement du CPAS nous coûte trop cher. Une seule fois, dans un graphique difficile à lire, j'ai cru comprendre que 190 personnes émargeaient de ce programme, ce qui fait environ 25,000€ par personne. Notez que ces personnes ne reçoivent en fait qu'environ 12,500€ par an. Ces calculs sont des plus approximatifs sur la base de chiffres incertains pour moi. Même comme ordre de grandeur, ils donnent à réfléchir.

Autre point, le CPAS distribue des repas. Là, je suis encore plus hésitant sur le montant de l'opération. J'ai cru comprendre que c'est un budget de 45,000€. Il n'a pas été jugé utile de citer le nombre de repas fournis ni le nombre de personnes qui bénéficient de ce programme. J'estime qu'environ 5,000 repas ont été distribués à environ 100 personnes au cours de l'année. Je trouve ces deux chiffres plus importants que le montant. Ils me donnent une meilleure idée de ce que fait la commune. À condition, bien sûr, que j'aie bien compris les montants qui m'ont permis de les calculer.

Le nombre de personnes touchées par le CPAS m'inquiète : 300 environ. Or les statistiques nationales disent que 20 % de la population du pays sont dans la précarité (on ne peut plus dire pauvreté). Cela fait environ 2000 personnes à Durbuy. Comment se débrouillent les 1700 personnes qui ne sont pas mentionnées dans cette présentation? Que fait la commune pour elles ?

Cette présentation donne l'impression qu'il n'y a que le CPAS qui s'occupe des moins nantis de la commune. Or Saint Vincent de Paul, le Resto solidaire, la Croix rouge, l'Assiette pleine, Toutabit, les Donneries, la Maison Médicale, la Maison Citoyenne fournissent aussi une aide appréciable. Il me semble essentiel pour comprendre comment nous remplissons nos devoirs de solidarité de connaître ces actions et de savoir comment la commune les aide et les soutient. Il me semble tout aussi essentiel que la commune coordonne toutes ces actions dans la mesure du possible de façon à en tirer le maximum d'avantages. Historiquement notre Commune a failli à ce devoir de solidarité et d'autres ont heureusement pris le relais. L'ignorer la décrédibilise encore plus. Mais je sais, notre bourgmestre préfère la compagnie des riches.

Même si le thème est le budget, j'estime qu'une telle discussion du CPAS qui se limite aux euros et qui néglige les personnes est honteuse, pour dire le moins.

Mais l'hypocrisie va plus loin. Personne, ni la majorité, ni l'opposition, ni la direction du CPAS ne s'attache aux raisons de la précarité. Personne ne s'arrête à la disparité entre gros et petits revenus. Personne ne cible ces gros portefeuilles qui se débrouillent pour ne pas payer d'impôts, mais profitent de mille et un avantages de notre société. Personne n'épinge Marc Coucke qui ne paie aucun impôt sur ses plus-values, mais se paie Anderlecht, en fait avec notre argent.

La discussion de l'ADL fut difficile à comprendre. Dans ce cas, heureusement, Laurence Le Bussy a rappelé que les euros ne forment pas la totalité du rapport qu'elle désire entendre. Qu'a fait l'ADL demanda-t-elle.

L'échevine en charge devrait soit apprendre à parler, soit utiliser un micro. Le peu que j'ai compris m'a rappelé le temps où j'exploitais "Chez Grand Père" à Barvaux. Pratiquement aucun des autres commerçants n'était alors intéressé par des concertations. Nous étions heureux quand 6 personnes se

retrouvaient autour de la table. Cela n'a pas changé : l'ADL parvient avec peine à en réunir 3. Par ailleurs les soutiens à l'agriculture sont dérisoires. Je me demande, devant le manque d'intérêt des citoyens que ce service devrait aider, ne faudrait-il pas le fermer ? Ou au moins le réduire aux activités qui intéressent leur public ?

Avec le budget de la commune, nous sommes revenus à une avalanche de chiffres difficiles à retenir et à comprendre. Sachez que votre commune a un budget de 17,5 millions, de nouveau à la grosse louche. 6,5 vont au personnel, 4,4 au fonctionnement (voiture, bâtiments, machines...), 4,4 aux transferts (police, pompiers, CPAS...) et 2,2 pour servir la dette. L'opposition a trouvé la situation dangereuse. Moi, je veux bien, mais je n'ai rien compris. Je suis persuadé que c'est le but de l'opération remplir les obligations légales avec tant de détail que le citoyen moyen n'y comprenne plus rien. Je râle de devoir me fier à d'autres pour comprendre si les finances de ma commune sont en ordre.

Dernier point qui me gêne. Toute l'assemblée a remarqué le sourire aux lèvres que l'on entre dans une période électorale et que de nombreux travaux sont entrepris. Je sais c'est une vieille habitude qui se retrouve partout. J'estime cependant que c'est une insulte à l'intelligence des citoyens qui vont voter.

Rédacteur :

Marc Blasband.



Basse Cour 13
6940 BARVAUX S/O

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **jeudi 21 décembre 2017 à vingt heures.**

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale - Synergies. Rapport annuel.
2. Comité de concertation Ville-CPAS. Procès-verbal du 08/11/2017. Communication.
3. CPAS. Budget 2018.
4. Régie ADL. Budget 2018.
5. Régie Foncière. Budget 2018.
6. Zone de secours. Répartition des dotations communales 2018. Information.
7. Budget communal 2018.
8. Asbl Cercle historique Terre de Durbuy. Rapport d'activités 2016.
9. Règlement-taxe documents administratifs. Modification.
10. Piste athlétisme. Retoping. Cahier spécial des charges adapté.
11. RCCR. Petithan, rue des Pinèdes. Déplacement limite agglomération.
12. Vente par la Ville. Kalechinsky-Kellner. Projet d'acte.
13. Vente à Barvaux : A. Pirlot. Projet d'acte.
14. REGIE FONCIERE. Macralles. Projet d'acte : Honninckx-Ombelets.
15. REGIE FONCIERE. Macralles. Projet d'acte : Roland.
16. REGIE FONCIERE. Vente à Verlaine. Lotissement des Aisances. Lot 7A.
17. Transformation Couvent Pères Oblats. Gros-œuvre. Cahier spécial des charges.
18. Panneaux photovoltaïques Ecole de Bomal. Cahier spécial des charges.
19. Question de voirie à Izier. Paquay-Mathieu.
20. Urbanisme. Maintien des périmètres soumis au RGBSR.
21. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes en remplacement de Martine JADOT : Alexia DOCQUIER.
22. PE. Interruption de carrière pour congé parental : Sarah MELOT.

23. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-neuf périodes en remplacement de Maryline WERNER : Audrey MISSELYN.
24. PE. Désignation d'un maître en éducation physique à raison de deux périodes en remplacement de Laurence NINANE : Stéphane MOURANT.
25. PE. Désignation d'un maître en éducation physique à raison de six périodes en remplacement de Laurence NINANE : Stéphane MOURANT.
26. PE. Désignation d'un maître en éducation physique à raison de dix périodes en remplacement de Laurence NINANE : Stéphane MOURANT.
27. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de dix-sept périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Marie PEPINSTER.
28. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de six périodes en remplacement de Martine JADOT : Marie PEPINSTER.
29. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de neuf périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Sophie ROBERT.
30. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de neuf périodes en remplacement d'Arlette PERILLEUX : Sophie ROBERT.
31. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de huit périodes en remplacement de Martine JADOT : Rosine SARLET.
32. PE. Désignation d'une institutrice maternelle à raison de sept périodes en remplacement de Martine JADOT : Aurore TRINE.